

| Nombres de membres |             |                                     |
|--------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au CM    | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19                 | 19          | 18                                  |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 02 juin 2026           |

|                                    |
|------------------------------------|
| Date d'affichage de la convocation |
| 02 juin 2026                       |

|                                     |
|-------------------------------------|
| Date d'affichage de la délibération |
|                                     |

|                                 |
|---------------------------------|
| Objet de la délibération        |
| Tarifs des sorties ALSH Juillet |

Envoyé en préfecture le 15/06/2026  
Reçu en préfecture le 15/06/2026  
Publié le

EXTRAIT N°47/2026 DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

ID : 060-216000430-20260611-472026-DE

L'an deux mille vingt-six et le 11 juin, à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 2 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLE Laetitia, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic

Pouvoirs : MARION Antoine à STAELENS Isabelle, GUYOLARD Yannick à ARHUR Sylviane

Absents excusés : MARECHAL Philippe,

Secrétaire de séance : VAUTRAIN Marie-Claire

Madame le Maire, indique aux membres présents que dans le cadre de l'accueil de loisirs l'équipe d'animatrices propose des sorties :

Sortie au Parc Saint Paul : 16 € par enfant de 3 à 12 ans

Deux Sorties Base de St Leu D'Esserent : 6.50 € par enfant de 3 à 12 ans par sortie

Sortie Hérouval : 7 € par enfant de 3 à 12 ans


Le tarif d'une journée d'accueil de Loisirs, calculé par rapport au quotient familial barème n°1 CAF, s'ajoute à celui de la sortie.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Approuve les tarifs ci-dessus.

Votée à l'unanimité

Pour copie conforme,  
Le 12/06/26  
Le Maire,  
Isabelle MORELLE

P.O  
  
P. Monvoisin